Informations de base

2003/2161(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Esprit d'entreprise, l'innovation et les petites et moyennes entreprises PME. Livre vert et Charte **Subject** 3.45.02 Petites et moyennes entreprises (PME), artisanat 3.45.06 Entrepreneuriat, professions libérales 3.50.04 Innovation	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	LANGEN Werner (PPE-DE)	20/03/2003

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	GUY-QUINT Catherine (PSE)	11/09/2003
ECON Economique et monétaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
JURI Juridique et marché intérieur		
EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
RETT Politique régionale, transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
CULT Culture, jeunesse, éducation, médias et sports	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Emploi, politique sociale, santé et consommateurs	2512	2003-06-02
Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	2505	2003-05-13

Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
21/01/2003	Publication du document de base non-législatif	COM(2003)0027	Résumé
13/05/2003	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
02/06/2003	Débat au Conseil		
04/09/2003	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
07/10/2003	Vote en commission		
07/10/2003	Dépôt du rapport de la commission	A5-0347/2003	
22/10/2003	Débat en plénière		
23/10/2003	Décision du Parlement	T5-0463/2003	Résumé
23/10/2003	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2003/2161(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/5/19982

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0347/2003	07/10/2003	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0463/2003 JO C 082 01.04.2004, p. 0323-0620 E	23/10/2003	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	COM(2003)0021	21/01/2003	Résumé

Document annexé à la procédure	COM(2003)0026	21/01/2003	
Document de base non législatif	COM(2003)0027	21/01/2003	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2003)0057	21/01/2003	
Document annexé à la procédure	SEC(2003)0058	21/01/2003	
Document annexé à la procédure	SEC(2003)0060	21/01/2003	
Document annexé à la procédure	COM(2003)0112	11/03/2003	Résumé
Document de suivi	SEC(2004)0149	11/02/2004	
Document de suivi	SEC(2004)0187	12/02/2004	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofR	Comité des régions: avis	CDR0082/2003 JO C 256 24.10.2003, p. 0043-0046	02/07/2003	
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1173/2003 JO C 010 14.01.2004, p. 0058-0069	24/09/2003	
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1175/2003 JO C 010 14.01.2004, p. 0078-0085	24/09/2003	

Esprit d'entreprise, l'innovation et les petites et moyennes entreprises PME. Livre vert et Charte

2003/2161(INI) - 21/01/2003 - Document de base non législatif

OBJECTIF : lancer un débat sur le futur de la politique en faveur de l'esprit d'entreprise. CONTENU : le Livre vert présenté par la Commission européenne examine l'approche globale de l'Union à l'égard de l'esprit d'entreprise et les conditions nécessaires au développement des capacités des entreprises européennes. C'est la première fois que la Commission met en oeuvre une initiative politique globale concernant l'ensemble des facteurs susceptibles de stimuler l'esprit d'entreprise en Europe. Le livre vert entend lancer un débat sur l'avenir de la politique en faveur de l'esprit d'entreprise parmi les décideurs, les entreprises, les organisations représentatives et les experts. L'esprit d'entreprise est avant tout un état d'esprit et combine prise de risque, innovation ou création et gestion saine. La politique en faveur de l'esprit d'entreprise doit donc porter sur l'environnement de soutien, mais aussi sur la vitalité entrepreneuriale, en motivant les entrepreneurs et en les dotant des compétences requises. Le livre vert examine les options politiques sur trois plans: au niveau des individus en tant qu'entrepreneurs potentiels, des entreprises du point de vue de leurs capacités d'expansion et de la société pour ce qui est de la valorisation de l'esprit d'entreprise et du soutien actif aux chefs d'entreprise. Le livre vert préconise une approche coordonnée qui associe l'ensemble des décideurs politiques aux niveaux européen, national et régional et apporte une réponse cohérente aux besoins des entrepreneurs. La Commission peut contribuer dans ce contexte à aider les États membres à partager leur expérience et à comparer leur performance. Le document pose un certain nombre de questions articulées autour de trois axes d'action: 1) Éliminer les obstacles au développement et à la croissance des entreprises : il convient de poursuivre les travaux en cours destinés à améliorer le fonctionnement du marché intérieur et à réduire la bureaucratie pour éliminer les obstacles à l'activité entrepreneuriale et promouvoir le principe "penser aux petits d'abord". Il faut également intensifier les efforts visant à améliorer l'accès au financement et à la main-d'oeuvre qualifiée et aider les entrepreneurs à acquérir les compétences requises pour adapter leur entreprise à un environnement en constante évolution. L'échange d'expériences et la coopération, en grappes ou en

réseaux, peuvent aider les entrepreneurs à trouver inspiration et conseil, accéder aux technologies et à la connaissance ou identifier des partenaires ; 2) Assurer un équilibre entre le risque et la rétribution de l'entrepreneur : la prise de risque devrait être récompensée et non punie. Les régimes fiscaux et de sécurité sociale doivent être revus à la lumière de leurs effets sur la disponibilité des entrepreneurs à prendre le risque lié à la création ou à l'expansion d'une entreprise. La reprise d'une entreprise existante doit être encouragée et le potentiel de l'"intrapreneuriat" davantage exploré. Pour réduire les effets négatifs de l'échec, il convient d'envisager des mesures appropriées, telles que la liquidation accélérée du passif, laconservation de certains actifs ou la levée de certaines restrictions imposées aux entrepreneurs défaillants; 3) Une société qui valorise l'esprit d'entreprise : si de nombreuses personnes marquent une préférence pour l'entreprise, il leur manque souvent la confiance et les compétences nécessaires pour réaliser leurs ambitions. Les jeunes doivent être exposés à l'esprit d'entreprise et être soutenus, de même que leurs formateurs, dans le développement des compétences entrepreneuriales. Des campagnes pourraient présenter des modèles à suivre et des exemples de réussites d'entrepreneurs pour illustrer les bénéfices que ces derniers apportent à la société. Il convient de s'adresser surtout à ceux qui peuvent jouer un rôle clé dans le soutien des entrepreneurs en puissance: écoles, universités, investisseurs, collectivités locales, régions, organisations sectorielles, conseillers et médias. Toutes les parties concernées par la politique en faveur de l'esprit d'entreprise sont invitées à faire part de leurs commentaires d'ici la fin juin 2003. La Commission en tirera les conclusions et présentera des actions complémentaires. La conférence prévue le 13 février à Thessalonique, Grèce, servira de plate-forme à des discussions de fond entre les experts et les parties concernées au sujet de l'avenir de la politique en faveur de l'esprit d'entreprise.

Esprit d'entreprise, l'innovation et les petites et moyennes entreprises PME. Livre vert et Charte

2003/2161(INI) - 23/10/2003 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Werner LANGEN (PPE-DE, D), le Parlement européen accueille avec satisfaction le Livre vert de la Commission mais critique le fait que le document ne tient pas assez compte des recommandations de la Charte des petites entreprises et qu'il traite presque exclusivement des start-up et des entreprises en forte croissance, au détriment des entreprises des secteurs d'activité traditionnels et des entreprises artisanales et familiales. Le Parlement estime que la promotion de l'esprit d'entreprise et le soutien aux petites entreprises et aux PME, ainsi que, d'une manière générale, l'ensemble des objectifs de Lisbonne (économie de la connaissance, croissance durable, qualité de l'emploi et cohésion sociale), devraient trouver une place importante dans le cadre financier après 2006. Il souligne que la très petite entreprise et l'artisanat, qui représentent plus de 90% des entreprises européennes méritent une attention particulière de la Commission et qu'il importe que les organisations représentant les PME participent activement au processus d'élaboration politique. D'une manière générale, il estime que les PME doivent être davantage impliquées dans la réglementation et les questions fondamentales de stratégie politique, aussi bien à l'échelle de la Commission que dans la plupart des États membres. L'Union européenne et les États membres devraient encourager davantage l'esprit d'entreprise et l'entrepreneuriat, en les promouvant en particulier auprès des femmes entrepreneurs et des entrepreneurs potentiels des secteurs défavorisés. Dans cette optique, les États membres doivent être beaucoup plus actifs dans leurs domaines de compétence (politique de formation, réglementation, dépenses et temps nécessaires à la création d'une entreprise, mise à disposition de capital-risque et de financements d'amorçage, transfert d'innovations et de technologies et allégements fiscaux, en particulier pour la couverture des risques par la constitution de provisions et de réserves) afin de stimuler davantage l'esprit d'entreprise. Le Parlement insiste sur la nécessité pour les États membres de veiller à l'acquisition préalable et continue des compétences professionnelles des entrepreneurs; il attend, de leur part, un réel effort en faveur de la promotion de la formation et du perfectionnement, ainsi que des dispositifs concrets encourageant la mobilité transnationale des apprentis. Il invite dans ce contexte les États membres à faire en sorte d'accélérer la mise en oeuvre de la Charte des petites entreprises et à mettre à profit les meilleures pratiques des autres États membres. Il est d'avis que l'allègement des charges administratives pour les petites entreprises, l'amélioration de l'environnement réglementaire et la facilitation de l'accès au financement et aux informations, en ce qui concerne plus spécialement l'accès aux marchés des pays tiers, ainsi qu'une plus large diffusion des informations, contribuent considérablement à la création d'un environnement plus favorable aux entreprises. Il estime en outre qu'il faut faciliter la constitution de "grappes" de PME et d'alliances entre celles-ci afin de favoriser leur internationalisation. La Commission et le Conseil sont invités à instaurer d'ici àla fin 2003 un plan d'action en faveur des initiatives entrepreneuriales dans le but de simplifier et d'améliorer la qualité de l'environnement réglementaire. Le Parlement demande la mise en place de systèmes permettant un meilleur accès, notamment des petites entreprises et des micro-entreprises aux fonds BEI/FEI pour les investissements normatifs, environnementaux et en nouvelles technologies, ainsi que les investissements immatériels liés à la formation. Il invite la Commission et la Banque européenne d'investissement à tenir davantage compte, dans leurs actions de soutien, du rôle des micro-entreprises ainsi que des PME et de leurs spécificités, que ce soit sous l'angle du secteur économique concerné ou de la structure de la société (sociétés de personnes, sociétés de capitaux). Il prie instamment la Commission et les pouvoirs publics, à tous les niveaux, de prendre des mesures visant à ouvrir les marchés publics aux PME, étant donné que ces marchés, qui représentent 16% du PIB de l'Union européenne, sont encore souvent inaccessibles aux petites entreprises en raison d'obstacles d'ordre culturel, administratif et financier. Il demande également que l'accès des micro-entreprises et des PME aux fonds de capital-risque et aux financements d'amorçage soit facilité et charge dans ce contexte la Commission d'élaborer des lignes directrices de la politique de concurrence pour la promotion de nouvelles créations d'entreprises. Enfin le Parlement se dit préoccupé par le fait que la tendance actuelle qui conduit à confronter les directeurs d'entreprise, et en particulier, les administrateurs n'exerçant pas de fonction de direction ('non-executive directors') à de nouvelles responsabilités et à les exposer à des procès peut avoir un effet négatif sur la croissance et le développement d'entreprises nouvelles prometteuses. La Commission est invitée à publier à partir de 2005 un rapport annuel sur l'évolution de l'entrepreneuriat dans l'Union européenne et les États membres.

Esprit d'entreprise, l'innovation et les petites et moyennes entreprises PME. Livre vert et Charte

2003/2161(INI) - 21/01/2003 - Document annexé à la procédure

En vue de préparer le terrain au Livre vert sur l'esprit d'entreprise en Europe lancé le même jour, la Commission a adopté un ensemble de documents décrivant la politique communautaire vis-à-vis des petites et moyennes entreprises: - Penser aux petites entreprises dans une Europe qui s'élargit; - Rapport sur la mise en oeuvre de la Charte européenne des petites entreprises ; - Rapport sur la mise en oeuvre de la Charte européenne des petites

entreprises dans les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne; - Construire une Europe entrepreneuriale : les activités de l'Union en faveur des petites et moyennes entreprises (PME) ; - Le Représentant pour les PME: un intermédiaire actif entre la Commission et la communauté des PME. Ce "paquet PME" donne un aperçu des progrès récents en matière de politique des entreprises en Europe et propose des actions éventuelles pour l'avenir. L'une des principales conclusions est que les États membres de l'UE et les pays candidats doivent davantage tenir compte des petites et moyennes entreprises (PME) lors de l'élaboration des législations et des politiques: les petites entreprises sont encore trop rarement consultées durant les processus décisionnel et législatif. Il est donc urgent que l'Europe leur permette d'exprimer leur point de vue. Les documents soulignent également que des progrès considérables ont été réalisés dans des domaines importants comme l'enseignement de l'entrepreneuriat, l'échange de bonnes pratiques et la simplification des procédures administratives, tant dans les pays candidats, dont l'un des défis est l'instauration d'une culture entrepreneuriale, que dans les États membres. Pour aider au développement d'un secteur des entreprises plus stable et plus créatif dans les pays candidats, le secteur financier est encouragé à considérer davantage les prêts aux PME comme une opportunité plutôt que comme un facteur de risques. La Commission a lancé récemment plusieurs initiatives visant à soutenir les PME. Dans ce contexte, le rôle du représentant des PME, nommé il y a peu, est capital pour assurer une approche plus coordonnée des questions liées aux PME. Au niveau communautaire, les fonds structurels consacreront environ 16 milliards d'euros à des projets axés sur les PME entre 2000 et 2006. Les PME sont également un objectif important du sixième programme-cadre de RDT. Entre 2002-2006, près de 2,2 milliards d'euros seront affectés au soutien de leurs efforts en matière de recherche et d'innovation.

Esprit d'entreprise, l'innovation et les petites et moyennes entreprises PME. Livre vert et Charte

2003/2161(INI) - 11/03/2003 - Document annexé à la procédure

OBJECTIF : renforcer la politique d'innovation (mise à jour de l'approche de l'Union dans le contexte de la stratégie de Lisbonne). CONTENU : l'innovation est un pilier majeur de la stratégie de Lisbonne lancée par le Conseil européen de mars 2000, puis renforcée par les sommets suivants, en particulier celui du Conseil européen de Barcelone. La présente communication , conjointement avec la communication sur la Politique industrielle dans une Europe élargie et le Livre vert sur l'entreprenariat, forment un cadre cohérent pour le développement d'une politique d'entreprises qui favorise la compétitivité des entreprises et contribue à la croissance économique de l'Europe. Elle constitue également une contribution pour le Conseil européen de printemps qui se tiendra les 20 et 21 mars 2003. L'objet de la communication est tout d'abord de décrire les différentes voies qui mènent à l'innovation. Elle vise aussi à analyser les conséquences de la conception d'une politique d'innovation et d'assurer le développement de structure d'aides à l'innovation qui reconnaissent toute l'étendue du processus d'innovation. En outre, la communication présente d'autres défis auxquels doit faire face la politique européenne de l'innovation, tels que l'insuffisance persistante des performances de l'ensemble de l'Union, les implications de l'élargissement, les tendances démographiques, la disparité entre les caractéristiques spécifiques de la performance économique de l'Union et celles de sa situation sociale, comme le poids important du secteur public. Bien que la politique d'innovation s'opère principalement aux niveaux national et régional, les États Membres et la Commission ont besoin d'intensifier leur coopération pour renforcer l'innovation dans l'UE, en passant par une coordination et une évaluation des mécanismes d'apprentissage mutuel, et pour apprécier les progrès réalisés. La communication fait des propositions concrètes sur la manière de transformer la diversité européenne en un avantage. Elle suggère également plusieurs nouvelles directions pour le développement d'une politique communautaire de l'innovation et, en particulier, pour interagir avec d'autres domaines d'action politique. La politique d'innovation doit souvent être mise en oeuvre via d'autres politiques, et la communication propose, entre autres, un examen dynamique des actions politiques et une coordination de haut niveau.